



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT



à FALAISE (14700)

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**Augmentation de la capacité de production et construction de
nouveaux bâtiments dédiés à l'activité**

PIECE N°2 : Note de présentation non technique

GES n° 23105

Juin 2025

AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DE LA NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE.....	3
2	OBJET DU DOSSIER	4
3	PRESENTATION DU DEMANDEUR.....	6
3.1	IDENTITE DE L'EXPLOITANT.....	6
3.2	LOCALISATION DU SITE	7
4	ORGANISATION DU SITE ET PROCEDES DE FABRICATION.....	10
5	ÉVOLUTION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE	12
5.1	CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE ICPE.....	12
5.2	CLASSEMENT AU TITRE DE LA DIRECTIVE IED	13
5.3	CLASSEMENT AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU (IOTA).....	13
5.4	CLASSEMENT SEVESO	13
5.5	CLASSEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	14
6	SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS.....	16

1 CONTEXTE DE LA NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Ce document constitue la note de présentation non technique du projet. Pour toute précision complémentaire, le lecteur pourra se référer aux autres pièces du dossier, organisées comme suit :

- Pièce 1 : Description du projet
- **Pièce 2 : Note de présentation non technique du projet**
- Pièce 3 : Justification de la maîtrise foncière
- Pièce 4 : Parcelles concernées par le projet
- Pièce 5-1 : Étude d'impact sur l'environnement et Évaluation des Risques Sanitaires
- Pièce 5-2 : Annexes de l'étude d'Impact
- Pièce 5-3 : Mémoire résumé non technique de l'étude d'impact
- Pièce 6 : Étude des dangers, résumé et des annexes
- Pièce 7 : Capacités techniques et financières,
- Pièce 8 : Plans

2 OBJET DU DOSSIER

L'activité principale de BRIDOR est la fabrication de viennoiseries, pains et pâtisseries surgelées. BRIDOR est une société du groupe LE DUFF créée en 1984 par Louis Le Duff, Président Fondateur.

BRIDOR exerce des activités similaires sur ses sites de production à

- Servon-sur-Vilaine (35) usine mère,
- Louverné (53),
- Pont de l'Isère (26) – BRIDOR PATISserie

Les sites de Servon et Louverné sont certifiés ISO 50 001. Il en sera de même pour FALAISE.

BRIDOR propose une large gamme de produits de qualité professionnelle, tels que des croissants, des pains spéciaux, des brioches et des pâtisseries, destinés aux professionnels de la restauration, les artisans boulangers, de l'hôtellerie et de la grande distribution.

Le Groupe LE DUFF a acquis fin 2021 le groupe normand FRIAL spécialisé dans les plats préparés surgelés qui comporte trois sites. Le site de Falaise connaissant des difficultés, le groupe LE DUFF a prévu de regrouper les activités de plats préparés sur les sites de BAYEUX et de transformer le site de FALAISE en un site de production de viennoiseries.

Le présent dossier de demande d'autorisation concerne le nouveau site BRIDOR à Falaise (14).

Le site était autorisé pour la fabrication de plats cuisinés à base de pâtes par arrêté préfectoral du 23 août 2005 pour la transformation de :

- 16 t/jour de matières d'origine végétale ;
- 14 t/jour de matières d'origine animale.

activité désormais soumise à Enregistrement à la suite d'une modification de la nomenclature ICPE.

En 2023, FRIAL a souhaité faire évoluer l'activité du site pour éviter toute fermeture et plan social. Il s'agissait de mettre en place 2 nouvelles lignes de production pour la transformation de :

- 39 t/jour de matières végétales,
- 19 t/jour de matières animales.

Une extension du site a été réalisée sur des parcelles appartenant à la Communauté de communes du Pays de Falaise, parcelles déjà classées dans la zone d'activité Expansia, en zone UE du PLU de la Ville de Falaise.

Ce projet d'augmentation d'activité a été autorisé par l'arrêté complémentaire préfectoral du 08 avril 2024, modifiant l'arrêté d'autorisation du 23 août 2005.

Le changement d'exploitant est intervenu le 31 décembre 2024 et l'autorisation d'exploiter a été transférée à la société BRIDOR.

BRIDOR prévoit d'augmenter la capacité de production à 326 tonnes de produits finis par jour en pointe et 68 000 tonnes/an. Cette augmentation d'activité correspond à la création de deux nouvelles lignes supplémentaires, portant le nombre de lignes de viennoiseries à 4. Ces 2 lignes supplémentaires seront abritées dans des nouveaux locaux de production, dans l'enceinte du site actuel. Le stockage des produits finis, l'emprise des locaux techniques ne sont pas modifiés par ce projet. Ce projet intègre la construction de 2 halls de production supplémentaires à partir de 2027.

L'activité sera classée sous le régime de l'autorisation au titre de la rubrique ICPE n°3642-3 (traitement de matières premières animales et végétales (avec plus de 10 % de matière animales dans le produit fini) et l'utilisation d'ammoniac (rubrique 4735) et relèvera de la Directive sur les Émissions Industrielle (IED).

L'étude a été réalisée par les ingénieurs du GES¹, bureau d'études indépendant, spécialisé en environnement (et représenté par son Président), à partir d'informations fournies par la société ou ses prestataires.

Les plans ont été fournis par BRIDOR et par son cabinet d'architecture².

¹ **GES** – ZI Les Basses Forges – 35 530 Noyal-sur-Vilaine ☎ 02.99.04.10.20 — E-mail : ges-sa@ges-sa.fr

² ² Groupe IDEC – 3, Impasse de la Vigie BP 118 – 35407 SAINT-MALO Cedex – Tél. 02.99.20.02.61

3 PRESENTATION DU DEMANDEUR

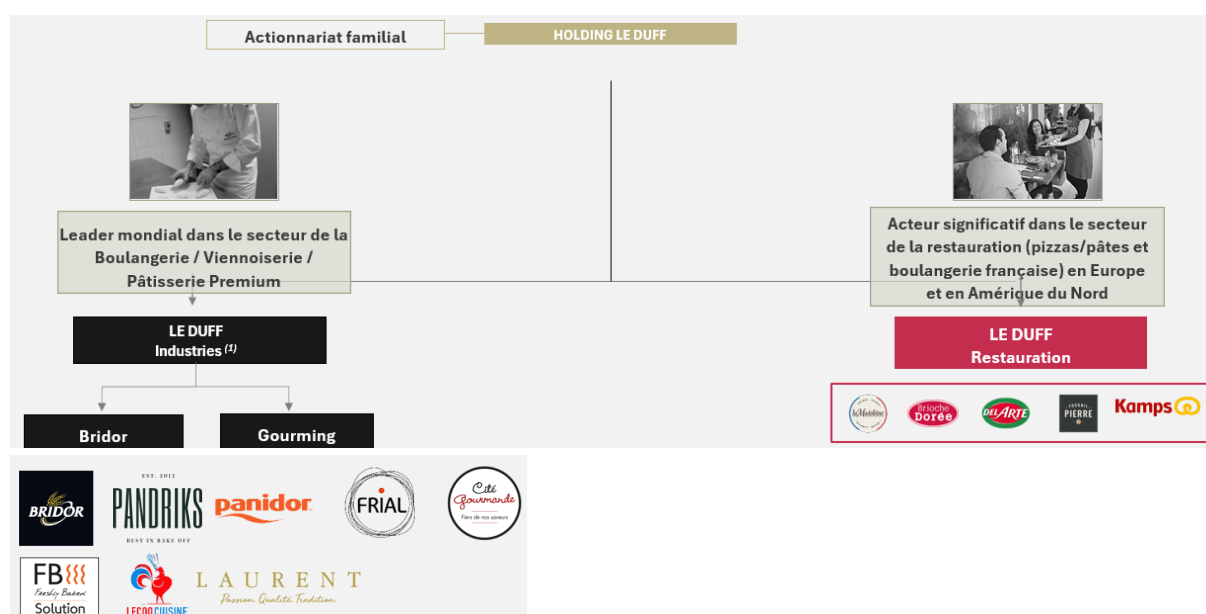
3.1 IDENTITE DE L'EXPLOITANT

Dénomination :	BRIDOR
Siège social :	66 Avenue du Maine 75014 PARIS
Forme juridique :	Société par Actions Simplifiée
Direction :	Holding LE DUFF (HLD), Président Monsieur MORIN Philippe, Directeur Général
Téléphone (standard) :	02.43.67.91.60
Capital social :	19 700 000 €
SIREN :	491 668 893
Site concerné par la demande	Site de Falaise
SIRET :	491 668 893 00044(FALAISE)
Code NAF :	1071A - Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
Adresse du site concerné par le projet :	Zone d'activité Expansia 494 Boulevard du Pays de Falaise 14700 FALAISE
Effectifs globaux BRIDOR 2023	1258 collaborateurs (en France)
Effectifs FALAISE	32 collaborateurs en 2025 208 au terme du projet
Personnes en charge du dossier :	M. David BRIENS, Directeur des projets industriels
Signataire de la demande :	M. David BRIENS, Directeur des projets industriels
Parcelles du site :	Commune de FALAISE – Section BA
	17, 190, 191, 209, 213, 216
Surface du site	71 103 m ²
Surface bâtie	30 955 m ²
Voiries	15 837 m ²
Rayon d'affichage :	3 km

Communes concernées par l'enquête publique :	FALAISE AUBIGNY EPANEY ERAINES NORON L'ABBAYE SAINT MARTIN DE MIEUX SAINT PIERRE CANIVET
--	---

BRIDOR est une société du groupe LE DUFF créée en 1984 par Louis Le Duff, Président Fondateur. Le groupe Le Duff détient par ailleurs les enseignes Brioche Dorée, Del Arte, Kamps, La Madeleine, Fournil de Pierre, Cité Gourmande, Ferme des Loges.

Figure 3-1 : BRIDOR - une société du groupe LE DUFF



(1) **LE DUFF Industries** est une société holding qui porte les participations relatives aux filiales agro-alimentaires du Groupe LE DUFF, dont celle de **Bridor de France**. Elle porte les biens immobiliers (usines) utilisés par Bridor de France pour assurer son développement international ; elle en assure le financement en lien avec le groupe.

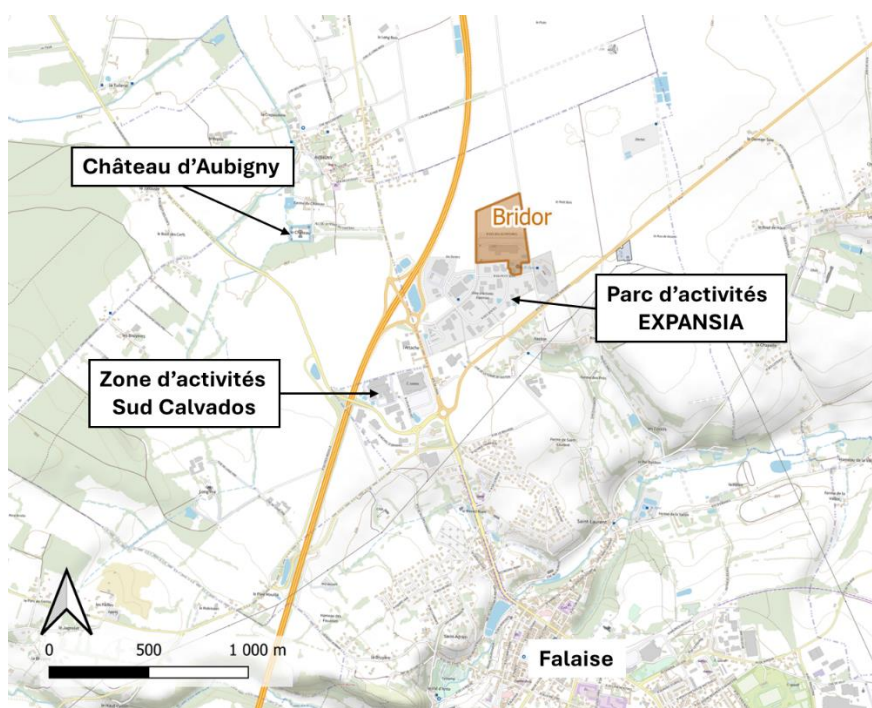
3.2 LOCALISATION DU SITE

Le site est localisé au nord de la commune de Falaise, dans le département du Calvados.

Le site est implanté dans la zone d'activité industrielle et commerciale, le Parc Expansia. Il est bordé :

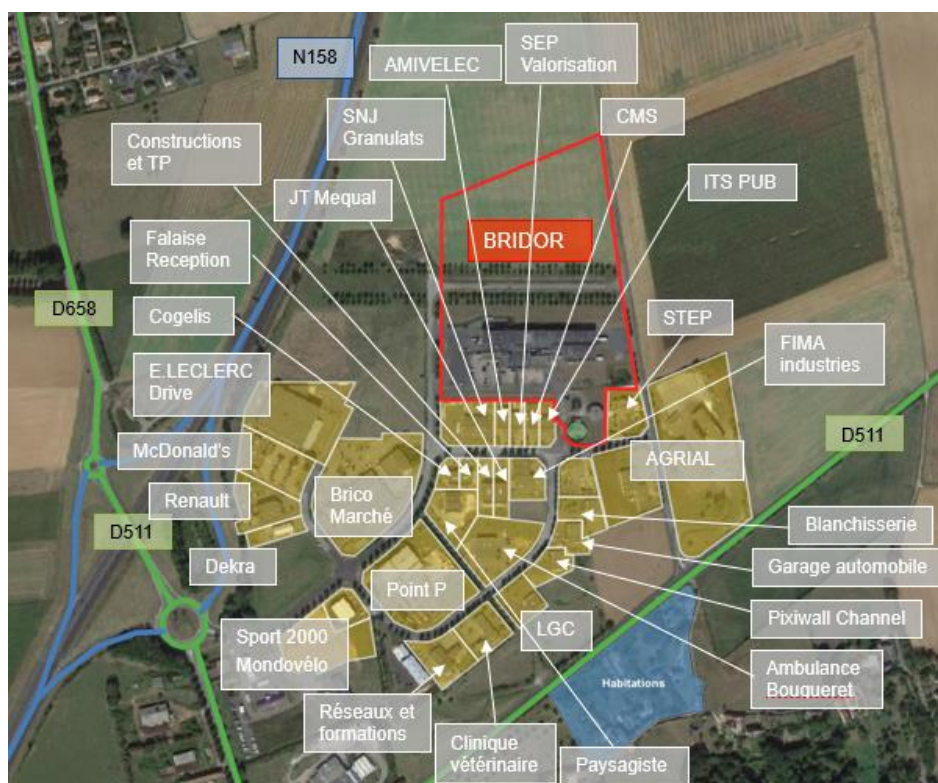
- Au nord, par des parcelles agricoles,
- À l'est, par la rue des Grêles, un site AGRIAL et des parcelles agricoles,
- Au sud, par la rue du Petit Bois, des entreprises diverses dont une ambulance, puis la zone commerciale (Leclerc, Bricomarché, Point P, station-service, restaurant...),
- À l'ouest, par le boulevard de Falaise et des parcelles en réserve de la zone Expansia, et en cours d'aménagement.

Figure 3-2 : Localisation de la Zone d'Activités Expansia



Le terrain d'implantation est d'une superficie totale de 71 103 m².
Le plan suivant permet de visualiser les entreprises ou habitations proche du site BRIDOR.

Figure 3-3 : Environnement proche



Les habitations les plus proches se trouvent à 300 mètres au sud-est du site de BRIDOR, il s'agit d'habitations individuelles avec extérieur.

L'environnement du site est marqué par la proximité d'axes à grande circulation :

- La RN158 (future A88) à l'ouest, qui relie Falaise à Caen,
- La RD511 au sud, qui relie Falaise à Saint-Pierre-sur-Dives.

L'aérodrome de Falaise-Monts-d'Eraïne est situé 4 km à l'est du site.

Le plan d'environnement détaillé est présenté dans les pièces complémentaires.

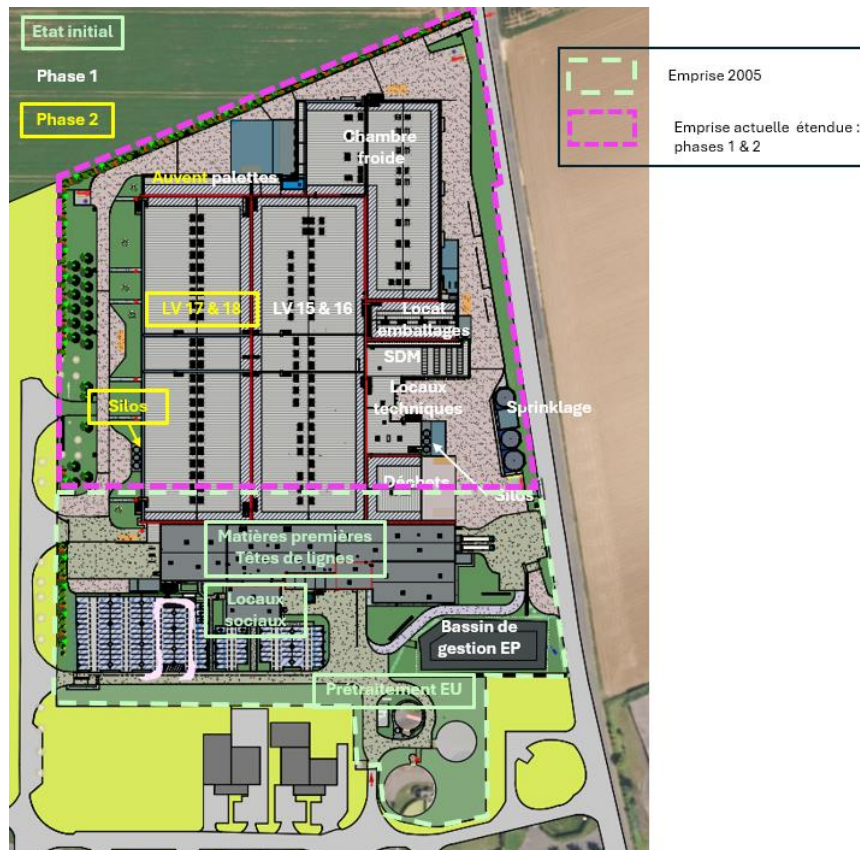
4 ORGANISATION DU SITE ET PROCEDES DE FABRICATION

Les aménagements décrits dans ce dossier concernent les évolutions depuis le dernier arrêté préfectoral d'exploiter ayant fait l'objet d'une consultation publique, en date du 23 août 2005. Dans la suite du dossier, les lignes viennoiseries sont identifiées par un L (ligne) puis un V (Viennoiserie) suivi d'un indice : LV15 correspond à la quinzième ligne de viennoiserie de BRIDOR en France.

Les aménagements sont prévus en 2 phases :

- **Phase 1 (autorisée par l'AP du 8/04/2024 – travaux en cours de réalisation) :**
 - Acquisition de parcelles au nord du site et construction de :
 - Hall de production avec les lignes LV15 et LV16
 - Chambre froide négative (-20°C) produits finis
 - Local déchets ouvert sur l'extérieur et abrité avec 8 quais,
 - Bloc technique : maintenance, TGBT, local condensateur pour les panneaux photovoltaïques en toiture, salle des machines froid à l'ammoniac avec 6 condenseurs adiabatiques en terrasse
 - Local de stockage pour les emballages vides
 - 5 quais d'expédition
 - Local en rétention avec 2 cuves de 29 m³ pour la levure
 - 3 puis 4 silos extérieurs de 100 m³ pour la farine
 - Reconversion du bâtiment existant en locaux sociaux, en stockages de matières premières et en « têtes de ligne » (préparation des ingrédients),
 - Création d'un bassin de confinement/régulation des eaux pluviales de 3 135 m³
- **Phase 2 :**
 - Hall de production pour les lignes LV17 et LV18 sur l'emprise du site étendu en phase 1 et séparé du hall de production LV15 et LV16 par un mur coupe-feu 2h,
 - 3 silos extérieurs de 100 m³ pour la farine
 - 1 silo de 40 m³ pour le chocolat liquide
 - Remise en état des équipements de prétraitement des eaux usées : 1 bassin tampon de 72 m³, un dégraisseur de 17 m³ et un bassin tampon de 375 m³

Figure 4-1 : Évolution de la configuration du site



BRIDOR s'appuie sur des sourcing régionaux pour la mise en avant du savoir-faire français très recherché à travers le réseau de clientèle. Comme exemple, on retiendra le beurre AOP Charentes Poitou, le beurre breton, les œufs pontes au sol ou encore des farines bretonnes pour certaines productions particulières.

Les principales étapes de la fabrication de viennoiseries sont résumées ci-après :

- Réception, contrôle puis préparation des ingrédients (tamisage, désencartonnage)
- Pétrissage et obtention de la pâte (ingrédients : farine, levure, sucre, œufs, lait, beurre, eau, sel...),
- Frassage (première étape de pétrissage : mélange à vitesse lente des ingrédients)
- Pétrissage
- Tourage (insertion du beurre et pliage de la pâte)
- Découpe des pâtons et tuilage (et les chutes de pâte sont remis en tête de process),
- Mise au froid,
- Laminage de la pâte,
- Humidification,
- Façonnage (ajout d'autres ingrédients : crème pâtissière, raisins, chocolat...),
- Étuvage,
- Surgélation,
- Dorage,
- Conditionnement,
- Palettisation
- Stockage Chambre Froide (CF),
- Contrôle qualité libérateur
- Expédition.

5 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

L'activité de l'établissement relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ICPE, de la nomenclature de la loi sur l'eau IOTA et de la directive IED.

5.1 CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE ICPE

Le tableau ci-après récapitule les activités classées de la société BRIDOR au terme du projet.

Tableau 5-1 : Classement au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du site après actualisation des rubriques

Rubrique	Nature, capacité et volume des activités	Capacités futures	Régime
3642	Traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires 3. Installations non classées au titre de la rubrique 3642 a) Matières premières animales et végétales, aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés, avec une capacité de production, exprimée en tonnes de produits finis par jour, supérieure à 75 t/j [...]	326 t/j	A R = 3 km
4735	Ammoniac 1 a) La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1,5 tonne	4,7 tonnes	A R = 3 km
1511	Entrepôts exclusivement frigorifiques , à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs, de la présente nomenclature. 2. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 5 000 m ³ mais inférieur à 50 000 m ³	18 000 m ³	DC
2910	Combustion A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse ... La puissance thermique étant inférieure à 1 MW	0,8 MW groupes motopompes)	NC
2925	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') Lorsque la charge produit de l'hydrogène, 1. La puissance maximale de courant continu utilisable étant supérieure à 50 kW	> 50 kW	D
2925	Accumulateurs électriques Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, 2. La puissance maximale de courant continu utilisable étant supérieure à 600 kW	1 200 kW	D

A : Autorisation E : Enregistrement D : déclaration C : soumis à contrôle périodique

NC : non classé

R = rayon d'affichage

5.2 CLASSEMENT AU TITRE DE LA DIRECTIVE IED

Les produits fins comportent plus de 10 % de produits d'origine animale.

La capacité de production de l'établissement sera de 326 t/j, classée au titre de la rubrique 3642-3.a.

Le site BRIDOR est donc soumis à la directive IED. En conséquence, la conformité aux MTD a été étudiée et un rapport de base a été constitué (annexes 1 et 2 de l'étude d'impact).

5.3 CLASSEMENT AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU (IOTA)

Le tableau suivant présente le classement du site au titre de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités relevant de la loi sur l'eau.

Tableau 5-2 : Classement IOTA du site

Rubrique	Désignation des activités	Caractéristiques	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique	3 piézomètres	Déclaration
2.1.5.0-2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet. La surface collectée étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Situation initiale (2005) 3,92 ha	Déclaration
		Situation 2024 7,1 ha	

5.4 CLASSEMENT SEVESO

Les tableaux suivants permettent de rendre compte du statut SEVESO de l'établissement au regard des règles applicables de dépassement direct et indirect (règles de cumul). Cette vérification ainsi que le classement ICPE de l'établissement ont été établis conformément aux préconisations des 3 guides (règles générales et substances, mélanges, déchets) publiés par l'INERIS en 2014 et 2015. Le détail du classement SEVESO est présenté en annexe.

Tableau 5-3 : Vérification de la règle de dépassement direct

Rubrique	RUBRIQUES GENERIQUES				Dépassement SEVESO
	Intitulé	Total (t)	SEVESO Seuil Haut	SEVESO Seuil Bas	
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	0,050	50000	5000	NON
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.	0,084	200	100	NON
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.	12,800	500	200	NON

NOMMEMENT DESIGNES					
Rubrique	Intitulé	Total (t)	SEVESO Seuil Haut	SEVESO Seuil Bas	Dépassement SEVESO
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	1,40	25000	2500	NON
4735	Ammoniac	4,70	200	50	NON

Aucun seuil d'une rubrique nommément désignée ou générique n'est atteint.

Tableau 5-4 : Vérification de la règle de dépassement indirect (règle de cumul)

Somme	Sa	Sb	Sc
	Santé	Physique	Environnement
Cumul seuil haut	0,024	0,024	0,088
Cumul seuil bas	0,094	0,096	0,223

Les sommes Sa, Sb et Sc étant inférieures à 1, le site n'est pas classé SEVESO d'après les règles de cumuls seuils haut et bas.

Le site n'est pas classé SEVESO d'après la règle de dépassement direct.

Le site n'est pas classé SEVESO d'après les règles de cumul seuil haut et seuil bas.

5.5 CLASSEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le positionnement du projet BRIDOR par rapport aux critères de l'article R.122-2 du code de l'environnement est précisé dans le tableau ci-après.

Tableau 5-5 : Classement au titre de l'article R122-2

Catégorie de projet	Situation du projet	Évaluation environnementale systématique	Examen au cas par cas
1 - Installations classées pour la protection de l'environnement	Nouvelles rubriques ICPE à autorisation : 3642 et 4735, statut IED : Rubrique 3642 statut SEVESO : non classé	Soumis	-
39 - Travaux de construction et opérations d'aménagement	Création d'une surface de plancher de l'ordre de 25 726 m ² > 10 000 m ²	Non soumis	soumis

Phase	Emprise au sol (m ²)	
Etat initial (Autorisation 2005)	5 229	5 229
Extension phase 1 : LV15-LV16, locaux techniques	17 247	25 726
Extension phase 2 : LV17-LV18	8 479	
Total	30 955	30 955

Le projet relève donc de la procédure d'évaluation environnementale systématique au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement pour la catégorie 1 et d'une demande d'examen au cas par cas au titre de la catégorie 39. Cependant, en application de l'article R122-2 du code de l'environnement, lorsqu'un même projet relève à la fois d'une évaluation environnementale systématique et d'un examen au cas par cas, le maître d'ouvrage est dispensé de ce dernier.

Dans ce cas, l'étude d'impact traite alors de l'ensemble des incidences du projet, y compris des travaux de construction, d'installations ou d'ouvrages ou d'autres interventions qui, pris séparément, seraient en dessous du seuil de l'examen au cas par cas.

Afin d'appréhender dans sa globalité l'impact du projet de BRIDOR sur le site de Falaise, la présente demande d'autorisation environnementale soumise à évaluation environnementale porte sur l'ensemble des éléments composants le terme de ce projet (ICPE, urbanisme).

BRIDOR prévoit cependant de développer son activité en cohérence avec la montée en puissance de la demande pour ses productions. Ainsi, un phasage de construction accompagne ce projet et porte au démarrage sur 2 lignes de production et les installations connexes associées (locaux de stockage, locaux administratifs et sociaux, locaux techniques) dont la construction est déjà autorisée. La montée en puissance future s'accompagnera de plusieurs phases successives de construction de 1 puis 2 lignes supplémentaires.

Chaque phase fera l'objet d'une demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme et si besoin d'une actualisation de l'étude d'impact, selon les dispositions de l'article R423-58 du code de l'urbanisme.

6 SYNTHÈSE DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences du projet pour chaque thème.

Tableau 6-1 : Synthèse

Thématique	Synthèse
Site, paysages et urbanisme	Le projet est conforme aux règles d'urbanisme du PLUi de Falaise. Le site intègre une partie du périmètre de protection d'un monument historique (château d'Aubigny). La hauteur des bâtiments est limitée. Pour limiter l'impact visuel par les tiers et depuis le monument historique, des haies multistrates seront plantées sur le périmètre du projet suivant un plan de plantation détaillé dans l'étude d'impact.
Natura 2000 / biodiversité	Diagnostic faune-flore-habitats-zones humides effectué en 2023 avant le début des travaux de la phase 1. Rapport concluant à des impacts non significatifs compte-tenu des choix d'implantation en dehors des habitats favorables, et des mesures d'évitement et de réduction préconisés par l'écologie et retenues par BRIDOR. L'étude d'incidence a identifié des Zones N2000 éloignées du site et hors de son influence pour les émissions aqueuses et atmosphériques. Les émissions lumineuses auront un impact faible sur les chiroptères nichant dans la zone la plus proche et utilisant les environs comme zone de chasse. Des mesures sont prises pour limiter l'impact (éclairage vers le sol et types de LED adaptés à la faune).
Sols et sous-sols	Vérification préalable des bases de données sites et sols pollués. Conditions de stockage des produits dangereux adaptés (rétention, cuves double enveloppes). Analyse des sols menée en 2025 et ayant conclu à l'absence de contamination aux hydrocarbures totaux. Analyses de contrôle effectuées tous les 10 ans à partir du début d'exploitation.
Consommation d'eau	Augmentation de la consommation d'eau prévue de 35 700 m³/an en 2024 à 68 000 m³/an mais diminution en parallèle du ratio eau consommée/tonnage de produits finis qui passe de 6.41 m³/t en 2023 à 1 m³/t. Le principal poste de consommation sera le lavage hebdomadaire des installations effectué le weekend (moitié des volumes consommés). Échanges amont avec la CC du Pays de Falaise et le syndicat des eaux Sud du Calvados concernant la disponibilité des ressources en eau potable. Études et actions d'économies d'eau mises en place dans le cadre du système de management environnemental (en particulier, utilisation de condenseurs adiabatiques à la place de condenseurs évaporatifs). Plans d'action prêts en cas de sécheresse.
Traitement des eaux usées	Aménagement de la station de prétraitement sur site actuellement à l'arrêt et mise en place d'un dégraissage renforcé des effluents avec bassin tampon pour lisser le volume de rejet et les charges. Les effluents prétraités sont dirigés sur la station communale de Falaise avec laquelle une nouvelle convention de déversement a été signée le 8 avril 2024. Station non surchargée en capacité de traiter les futurs effluents (qui auront une composition similaire aux effluents bruts de 2024). Prise en compte des effets cumulés sur l'Ante dans l'étude d'acceptabilité (station de mesure en aval représentative de la totalité des pressions sur le cours d'eau) : maintien du bon état en aval du rejet sauf pour les paramètres phosphore et ammonium, effets non perceptibles sur l'aval lointain du cours d'eau.
Gestion des eaux pluviales	Implantation d'un bassin étanche de 3 135 m² ayant la double fonction de réguler les eaux pluviales à un débit de 29.82 L/s (pluie trentennale) et de confiner les eaux d'extinction souillées. Bassin équipé d'un séparateur hydrocarbures et d'un dispositif de fermeture en cas de déversement (automatique et manuel).
Air et climat	Pas d'émission significative : absence d'installations de combustion et de process de cuisson pouvant entraîner des odeurs, faible augmentation de la circulation locale

Thématique	Synthèse
Energie	Projet compatible avec les plans régionaux SRCAE et SRADDET Consommation estimée à 30.4 GWh/an (données 2024 du site de Servon). Principal poste de consommation : production de froid industriel. Récupération de chaleur fatale pour la production d'eau chaude et les étuves. Installation de panneaux photovoltaïques en toiture et en ombrières parking permettant d'assurer environ 4 % des besoins énergétiques.
Changement climatique	Augmentation des températures pouvant entraîner une augmentation de la consommation d'énergie par les installations de production de froid. Pour ces installations, BRIDOR a retenu des équipements sobres : - condenseurs adiabatiques (-80 % de consommation d'eau par rapport aux solutions classiques) - recours au CO2, à haut rendement pour la production de froid négatif, - récupération de chaleur pour la production d'eau chaude - amélioration thermodynamique des circuits
Bruit	Études acoustiques avant mise en service et prévisionnelles intégrant l'ensemble des sources sonores du secteur, internes et externes. En situation actuelle comme en situation future, les niveaux sonores en limite de propriété et les émergences au droit des tiers sont conformes aux valeurs réglementaires de l'arrêté d'autorisation du 23/08/2005. Les principales sources de bruit durant l'exploitation seront les 6 condenseurs adiabatiques et la salle des machines froid, situés en façade est des bâtiments.
Déchets	Augmentation du tonnage de déchets produits de 425 t/an à 5 270 t/an (ratio de 7.75% par rapport au tonnage de produits finis). La majorité des déchets est envoyée en méthanisation ou alimentation animale. Actions de réduction de déchets entreprises par BRIDOR. Ex : matière première sans emballage secondaire, récupération et réutilisation des rognures de pâte. Objectifs de valorisation et de recyclage au niveau du groupe BRIDOR. Registre de suivi en place. Tri 7 flux dans un local couvert.
Lumière	Éclairage du site en permanence pour la sécurité du personnel (activité en 3x8). Ces éclairages (100 % LED) sont orientés vers le sol pour limiter l'impact sur les espèces nocturnes. Pas d'éclairages de façades orientés vers le haut, ni d'enseignes lumineuses.
Circulation	Augmentation de la circulation de poids lourds liée au site par jour de 7 véhicules à 53 en pointe. Représente 0.3% de la circulation journalière sur la RN158. Prise en compte du trafic au sein de la zone Expansia : itinéraire poids lourds pendant les travaux et l'exploitation évitant la zone d'activité.
Santé	Pas de risque légionelles et absence d'installations de combustion. Les dérangements liés aux émissions sonores sont maîtrisés conformément à la réglementation (niveaux sonores en limite de propriété et émergence au droit des tiers conformes aux valeurs réglementaires)
Dangers	Vérification d'absence d'effets dominos d'origine externe (risques naturels, ICPE externes, réseau transport GRTGAZ, etc.) ou interne (ammoniac, risque explosion, incendie). Les mesures de maîtrise des risques retenues sont adaptées et permettent d'atteindre un risque faible pour tous les scénarios envisagés.